

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2015

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre, à 20 heures, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 30 novembre 2015 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

### PRESENTS :

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i><br>M. VERBRUGGHE |
| - Commune de SANNOIS      | M. LEITERER<br>M. PORTIER                   |
| - Commune d'ERMONT        | M. HERBEZ                                   |

### ABSENTS :

- |                    |           |
|--------------------|-----------|
| - Commune d'ERMONT | M. HAQUIN |
|--------------------|-----------|

### SECRETAIRE :

M. HERBEZ

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015**

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès- Verbal du 23 septembre 2015. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès verbal à l'Assemblée.

**Le comité Syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 23 septembre 2015.

**DELIBERATIONS**

**1. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR L'AUDIT ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE CADET DE VAUX I**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence Cadet de Vaux I,

**ATTRIBUE** une subvention pour un montant maximum de 7 800 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence Cadet de Vaux I.

**2. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR L'AUDIT ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE LES VERGERS**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence les Vergers,

**ATTRIBUE** une subvention pour un montant maximum de 4 712.50 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence les Vergers.

**3. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR L'AUDIT ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE CERNAY**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence Cernay,

**ATTRIBUE** une subvention pour un montant maximum de 3 500 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence Cernay.

**4. ADOPTION DU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 (ROB)**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaire pour l'exercice 2016 du syndicat.

**CHARGE** le Président de prendre les mesures nécessaires à la publication et à la transmission du rapport sur les orientations budgétaires, sur lequel s'est tenu le débat, aux communes membres du SICSEF.

**5. RAPPORT ANNUEL 2014 DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE COLLECTIF DU SICSEF**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport annuel d'exploitation 2014 du délégataire du service public de chauffage collectif du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville.

**6. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SICSEF**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs,

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

**APPROUVE** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins du syndicat,

**AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**7. DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes suivants soumis au contrôle de légalité :

- Délibérations du conseil syndical
- Arrêtés du Président
- Décisions du Président
- Documents budgétaires

**AUTORISE** le Président à signer la convention de mise en œuvre de la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Val d'Oise représentant de l'Etat à cet effet.

**AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

**8. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2015**

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2015 du SICSEF,

**AUTORISE** le Président à effectuer les virements de crédits en fonctionnement du budget du SICSEF au titre de l'exercice 2015.

La séance est levée à 20h45.

Xavier MELKI  
Président du SICSEF

